

modification suspecte bénéficiaire contrat d'assurance vie

Par **MFK**, le **11/05/2019** à **13:15**

Bonjour,

Ma tante m'avait désignée comme bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie. A son décès, j'apprends qu'il y aurait eu une modification du bénéficiaire. Au sein de la famille, personne ne croit à cette modification et personne n'est lui-même bénéficiaire. L'organisme d'assurance est tellement verrouillé, qu'aucun contrôle n'apparaît possible et nous pensons qu'il y a erreur ou malversation. Que faire? Pour information, aucun avenant au contrat n'a été retrouvé dans les papiers de ma tante, pourtant très conservatrice.. Existe t-il un organisme de tutelle, de contrôle ou de recours concernant les organismes d'assurances vie? Qui contrôle les courtiers qui peuvent se tromper ou abuser de pouvoirs que leur confère leur position? Merci de m'aider à lutter contre l'hermétisme des organismes d'assurances vie, qui, sous prétexte de confidentialité et de respect des volontés du défunt peuvent très facilement faire passer des vessies pour des lanternes...

Cordialement

Par **pragma**, le **11/05/2019** à **15:40**

BONJOUR ,

Pour contester cette clause bénéficiaire et obtenir les infos que vous souhaitez de l'assurance, il faut une décision de justice. (Tribunal de grande instance).

Par **MFK**, le **12/05/2019** à **17:57**

BONJOUR,

Pouvez-vous, SVP, m'indiquer plus précisément quelle action intenter; un référé? Un avocat est-il indispensable? Quels documents faudra t-il produire? Je ne pense pas que mes seules allégations suffisent...

Cordialement.